

# Travail temporaire

*Répondre aux compétences attendues par les entreprises ayant recours au travail temporaire*

*Au travers de cette convention-cadre, les signataires s'entendent à proposer une offre de formation la plus adaptée aux besoins actuels et à venir ainsi qu'à élaborer des plans d'actions notamment en visant à mieux faire connaître les perspectives d'emplois du travail temporaire<sup>1</sup>.*

## CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI INTERIMAIRE EN GRAND EST<sup>2</sup>



### Tissu productif

- **4<sup>ème</sup> région** de France (soit 8,7%)
- **60 395 salariés intérimaires** en ETP
- **696** agences d'emploi
- **+ 8,5 %** de l'emploi intérimaire (en 2017 par rapport à 2016)
- **L'industrie représente 55%** de l'emploi intérimaire (contre 47% au niveau national)
- Les agences d'emploi couvrent **6,9% des recrutements** (soit 4 623 prestations)

### Profil des salariés intérimaires

- **52 %** ont moins de 29 ans
- Les **25-29 ans** sont les plus représentés
- Intensité d'emploi moyenne : 514 h (contre 490 h au niveau national)



La Région Grand Est se caractérise par **sa dimension transfrontalière** avec l'Allemagne et le Luxembourg ⇒ nombreux impacts en termes de statut, compétences, réglementation...

## ENJEUX



- **Avoir une expertise fine des métiers** adaptée aux évolutions du recours à l'intérim
- **Construire les compétences attendues en s'appuyant sur un partenariat entre la profession et les pouvoirs publics**

Concrètement, il s'agit de répondre aux besoins des secteurs d'activité en tenant compte de l'élévation des qualifications, des spécificités de compétences, des évolutions économiques, réglementaires, environnementales et des défis technologiques.

<sup>1</sup> Le périmètre cette convention concerne les secteurs d'activité suivants : Construction et Travaux Publics, Industrie, Commerce, transport-Logistique et Services.

<sup>2</sup> Prism'emploi - DARES 2017



## PLAN D' ACTIONS

### Objectifs

#### Priorité 1

Favoriser la mise en place d'une observation régionale partagée sur le travail temporaire



- **Partager les données statistiques** du travail temporaire sur le Grand Est entre les observatoires en vue d'une analyse biannuelle réalisée par l'OREF
- Améliorer **l'approche prospective des emplois et des compétences** permettant d'anticiper les évolutions de l'offre de formation
- Organiser **une coordination des travaux statistiques** sur le travail temporaire à travers les Contrats d'objectifs territoriaux (COT) finalisés afin de définir les études prioritaires à réaliser
- Organiser **une rencontre annuelle** pour présenter aux entreprises de la branche une synthèse des travaux menés
- Développer la connaissance réciproque du marché du travail au niveau **transfrontalier**

#### Priorité 2

Faciliter l'accès des actifs et des professionnels de l'orientation et de l'insertion à une information et un conseil sur les métiers, les emplois et la formation



- **Développer l'attractivité des métiers** des secteurs couverts par le travail temporaire auprès des actifs
- **Promouvoir le travail temporaire** comme une forme de contrat pour accéder à tous les métiers
- **Professionaliser** les acteurs de l'orientation et de l'insertion professionnelle en mutualisant les moyens de tous les partenaires

#### Priorité 3

Formations professionnelles : un levier de compétitivité économique, régionale et territoriale



- **Se concerter pour identifier et anticiper les besoins en compétences** des entreprises permettant d'adapter l'offre de formation professionnelle initiale et continue
- **Accompagner les publics** et notamment ceux les plus éloignés de l'emploi avec des **parcours de formation adaptés** pour permettre leur insertion professionnelle dans les secteurs qui rencontrent des difficultés de recrutement
- **Articuler les moyens** de tous les financeurs ;
- **Améliorer la communication et la qualité** de l'offre de formation professionnelle



[A retrouver sur le site de l'OREF, différentes publications dédiées à l'intérim](#)



## PARTENAIRES GRAND EST

- Région
- Prism'emploi
- FAF TT

